Le CODEEM donne ses recommandations au Leem à propos de Genopharm

Compte Test - 2011-12-17 08:41:00 - Vu sur pharmacie.ma

Suite aux allégations relatives aux comportements de Genopharm concernant le médicament anticancéreux (Thiotepa®), le Conseil d'administration du Leem a pris acte de la décision du Codeem (Comité de déontovigilance des entreprises du médicament) de saisir sa « section des litiges et sanctions ». Cet examen déterminera si le Codeem propose une sanction disciplinaire à l'encontre de ce laboratoire.Cette décision, indépendante de l'instruction judiciaire en cours, fait suite à la saisine du Codeem, le 18 novembre 2011, par le Président du Leem, qui avait souhaité que la Commission de déontologie du Codeem procède à une analyse des informations publiées par la presse sur le sujet.Le Leem va, par ailleurs, engager, à la suite de la recommandation du Codeem, une révision de ses statuts afin d'introduire une disposition entrainant la suspension automatique de tout membre du Leem dont l'établissement pharmaceutique ferait l'objet d'une décision administrative de fermeture pour des questions de sécurité sanitaire. Pour rappel, le Codeem est le nouvel organe de déontologie des pratiques professionnelles dont le Leem s'est doté en 2011. Pharmacies.ma - 17 décembre 2011